

**RAPPORT DE LA  
COMMISSION ÉPISCOPALE POUR  
L'ÉVANGÉLISATION DES PEUPLES  
2007-2008**

La Commission épiscopale pour l'évangélisation des peuples a réalisé ses activités pour 2007-2008 dans le contexte de deux changements importants : le renouvellement de l'Indult et l'abolition éventuelle de la Commission. La Commission s'est réunie deux fois depuis l'Assemblée plénière 2007, soit en décembre 2007 et en juin 2008.

**Le Fonds pastoral canadien**

Le Fonds pastoral canadien pour l'évangélisation des peuples est le fonds d'investissement le plus ancien de la CECC : ses origines remontent à l'année 1836. Il a été établi pour soutenir le travail missionnaire des évêques du Canada et s'élève présentement à plus de 5 millions de dollars. Les 15% reçus, grâce à un indult, de la quête nationale pour le Dimanche des missions représentent pour le Fonds sa première source de revenu; le Denier de saint Pierre et les revenus d'intérêt produits par le capital du Fonds lui-même forment un apport moins important.

Depuis 2006, la Commission travaille à une réforme du Fonds pastoral canadien et ce pour deux grandes raisons : premièrement, auparavant les deux-tiers des projets financés par le Fonds se trouvaient à l'étranger, mais les lois qui régissaient le financement des projets internationaux sont devenues de plus en plus complexes; et deuxièmement, le renouvellement de l'Indult pour les sept prochaines années a été accordé à la condition que les fonds ne soient utilisés que pour les missions à l'intérieur du Canada et, en définitive, pour les six diocèses qui relèvent de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples.

Comme *Catholic Missions in Canada* et Mission chez nous soutiennent aussi les territoires de mission au Canada, la Commission a jugé important de rencontrer les responsables de ces deux organismes pour voir comment coordonner le travail et veiller à ce que les fonds soient utilisés de la manière la plus efficace. Dans le passé, *Catholic Missions in Canada* et Mission chez nous assumaient la responsabilité des subventions ordinaires par l'entremise de la CECC. Cette année, par suite des développements survenus récemment au Fonds pastoral canadien et avec l'approbation du Bureau de la CECC, le Fonds a repris la responsabilité de l'octroi des subventions ordinaires aux diocèses qui relèvent de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples. *Catholic Missions in Canada* et Mission chez nous feront plutôt porter leurs efforts sur les projets spéciaux. Les diocèses dans le besoin et qui ne relèvent pas de la Congrégation peuvent maintenant demander des subventions extraordinaires à *Catholic Missions in Canada* et à Mission chez nous. Les demandes doivent être présentées à ces deux organismes avant le 1<sup>er</sup> juillet.

## **Subventions**

Depuis l'Assemblée plénière 2007, le Fonds pastoral canadien a versé les subventions que voici:

### **Subventions ordinaires**

Diocèse de Churchill-Hudson Bay	55 000 \$
Archidiocèse de Grouard-McLennan	55 000 \$
Archidiocèse de Keewatin-Le Pas	55 000 \$
Diocèse de Mackenzie-Fort Smith	55 000 \$
Diocèse de Moosonee	50 000 \$
<u>Diocèse de Whitehorse</u>	<u>55 000 \$</u>
Total	325 000 \$

### **Programme de formation missionnaire**

Programme intercommunautaire de formation missionnaire (PIFM) – Montréal	4 000 \$
Programme intercommunautaire de formation missionnaire (PIFM) – Québec	4 000 \$
Formation au laïc missionnaire	5 000 \$
Centre International de Formation Missionnaire (CIFM)	5 000 \$
Agapê-Mission	3 000 \$
<u>Missions de Scarboro</u>	<u>5 000 \$</u>
Total	26 000 \$

## **Recommandations**

Comme on prévoit que la Commission épiscopale pour l'évangélisation des peuples sera abolie officiellement lors de l'Assemblée plénière annuelle de 2008, les membres ont cerné quelques sujets dont ils estiment qu'ils devront retenir l'attention.

### **1) Rencontre avec divers organismes catholiques pour traiter des pratiques de collecte de fonds**

Les membres de la Commission ont discuté à plusieurs reprises de la difficulté de recueillir des fonds dans l'économie d'aujourd'hui à cause de la créativité plus grande en ce domaine, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes. La Commission s'inquiète de la concurrence qui semble se développer entre les diverses organisations catholiques. La Commission recommande à la Conférence de coordonner l'organisation d'une rencontre réunissant les représentants de ces diverses organisations, ce qui leur permettrait de mettre en commun leurs expériences et leur donnerait l'occasion d'aplanir leurs différends.

### **2) L'évêque *ponens* pour les secteurs anglais et français des Sociétés pontificales missionnaires**

Les membres de la Commission tiennent à signaler que le rôle de l'évêque *ponens* pour les secteurs français et anglais des Sociétés pontificales missionnaires n'est pas clairement défini. À l'heure actuelle, il n'existe pas de procédure officielle de rapport entre l'évêque *ponens* pour ces sociétés et la CECC. Ces dernières années, la Commission était le seul lien entre l'évêque *ponens* et la CECC. Si la Commission devait être abolie, les membres recommandent qu'on mette au point un système qui établisse des liens plus forts et une communication plus soutenue entre l'évêque *ponens* responsable des Sociétés pontificales missionnaires et la Conférence épiscopale.

### 3) Programme d'interculturalité pour les prêtres nés à l'étranger

La Commission est revenue à diverses reprises sur l'absence de programme d'interculturalité au Canada à l'intention des prêtres nés à l'étranger. Il arrive souvent que les missionnaires étrangers n'aient pas la formation voulue pour s'intégrer au Canada et comprennent mal, par conséquent, la culture canadienne et nord-américaine. Posent problème notamment la notion de «corporation sole» (corporation simple), la responsabilité civile des diocèses, l'autorité, l'argent, le statut social, l'attitude à l'égard des femmes, le multiculturalisme et les cultures régionales. Les membres de la Commission estiment qu'un centre chargé d'élaborer des programmes pour traiter entre autres ces questions pourrait rendre d'immenses services. La Commission recommande donc qu'on entreprenne dans les meilleurs délais les études en vue de la mise sur pied d'un tel centre.

### **MEMBRES DE LA COMMISSION**

NN.SS.:

Vincent Cadieux, O.M.I., président  
Richard Grecco  
Sylvain Lavoie, O.M.I.  
Eugène Tremblay

### **Membres du personnel:**

M. Benoît Bariteau, secrétaire de la Commission  
Mme Tracy Blain, conseillère adjointe, Bureau pour la justice, la paix et les missions

Septembre 2008